

C
Mardi 17 mai 2016
Dépôt de document

Madame Christine St-Pierre
Ministre des Relations internationales et de la Francophonie

Monsieur le Président,

En vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, je fais motion pour que l'Assemblée nationale étudie, dans le délai prescrit par la loi et en vue de son approbation, l'engagement international important que je viens de déposer, à savoir :

- *Le Protocole (029) de 2014 relatif à la Convention sur le travail forcé de l'organisation internationale du travail, 1930.*

MOTION